

INFORMATIONS COVID 19

Restriction ferme des déplacements depuis le 17 mars 2020

Solidarité envers les plus vulnérables

Dans ces temps de confinement, pensez aussi à vos voisins plus vulnérables, soyez vigilants !

Vous souhaitez l'aider, respectez les gestes barrières.

Vous voulez être aidé (courses alimentaires, pharmacie, autre), vous ne savez pas comment faire, appelez la mairie !

Numéros utiles	
Mairie de Marolles (Fermée au public, elle reste à votre écoute)	02 54 20 03 26
Numéro vert pour répondre à vos questions	0 800 130 000

Des mesures ont été prises pour réduire à leur plus strict minimum les contacts et les déplacements. Un dispositif de confinement est mis en place sur l'ensemble du territoire depuis le mardi 17 mars à 12h00, pour quinze jours minima.

Les déplacements sont interdits sauf pour :

- Se déplacer de son domicile à son lieu de travail (si le télétravail n'est pas possible)
- Faire ses courses
- Se rendre auprès d'un professionnel de santé
- Se déplacer pour la garde de ses enfants
- **Se déplacer pour aider les personnes vulnérables en respectant les gestes barrières**
- Faire de l'exercice physique, promener son chien, s'aérer uniquement à titre individuel, à proximité de son domicile et sans aucun rassemblement

Vous devez obligatoirement être munis d'une attestation pour circuler :

- Attestation de l'employeur
- Carte professionnelle
- Déclaration sur l'honneur sur papier libre, modèle dans votre « Point Marolles » ou attestation téléchargeable sur le site du gouvernement : <https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus>.

Les infractions à ces règles seront sanctionnées d'une amende allant de 38 à 135 euros.

Rappel des gestes barrières pour soi et les autres

Ces gestes simples pour préserver votre santé et celle de votre entourage sont :

- Se laver les mains très régulièrement
- Tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir
- Saluer sans se serrer la main, éviter les embrassades
- Utiliser des mouchoirs à usage unique et les jeter
- Éviter les rassemblements, limiter les déplacements et les contacts

Pour des symptômes (toux, fièvre) qui me font penser au Covid-19 : je reste à domicile, j'évite les contacts, j'appelle un médecin avant de me rendre à son cabinet ou j'appelle le numéro de permanence de soins de ma région. Je peux également bénéficier d'une téléconsultation.

Si les symptômes s'aggravent avec des difficultés respiratoires et signes d'étouffement, appeler le SAMU- Centre 15.